

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°7

Choisy le Roi – 18 février 2015

SAISON 2014/2015

Présents :

Y. BOUGET, C. CHEBASSIER, A. de FABRY, N. HENAULT, E. MORCANT-RIQUIER, V. DELOUTRE
JP.DUBIER, E. TANGUY, M. de KERGRETT, A. PEYTAVIN, C. ALBE, JP. ALORO.

Assistent : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE,

Invité : A. DAGORNE

Absent excusé : F. FOCARD

1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président propose la nomination de M. Georges MEYER en tant que Président de la CCSR et le remplacement de M. PASTORELLO par M. Pierre MERCIER au Conseil de Surveillance.

Votes :

12 pour

Le Président énonce la nomination de M. Jacques ATTIA en tant que chargé de mission, Responsable du secteur Beach ; grâce à son expérience, l'objectif est d'accélérer le développement du Beach et de valoriser au plan national ses initiatives menées en Ligue Côte d'Azur.

Le Président informe les membres que le contrat TV relatif à la Ligue Mondiale est toujours retenu par la FIVB, la FFVB est toujours en attente des commentaires sur le projet envoyé par notre diffuseur en Mai dernier. A. PEYTAVIN exprime sa surprise car elle se trouvait à Lausanne la semaine dernière et il lui avait été indiqué que cela avait été traité.

Le Président annonce la conclusion d'un nouvel accord de partenariat triennal avec GENERALI jusqu'en 2017.

Le recrutement d'un responsable commercial a été lancé de nouveau après la fin de la collaboration, fin janvier, avec M. MEUNIER.

La commission des territoires a débuté ses travaux et tient sa 1^{ère} réunion le 17 février.

Le Président souhaite que les travaux de la CACCP de la DNACG soient davantage expliqués et reconnus en appel car le constat actuel est que les sanctions sont systématiquement réduites.

Jean Paul ALORO souligne que ce sujet a été abordé lors du dernier Bureau de la LNV ; il se déclare surpris que la commission d'appel apprécie et juge sur le prévisionnel de l'année en cours alors que la sanction objet de l'appel porte sur l'arrêté des comptes. La CACCP s'interroge sur la pertinence de ses investigations.

Jean Paul ALORO demande que la LNV soit destinataire des décisions du Conseil Supérieur dans des délais simultanés à l'envoi aux clubs concernés, et ce afin de ne pas découvrir ces décisions dans les medias.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°6 du 14 janvier 2015

Vote :

pour à l'unanimité

3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES

- **PV adoptés :**

- CCEE du 28/1/2015 : adopté à l'unanimité
- CCS n°11 du 16/01 et n°12 du 5/2/2015 : adoptés à l'unanimité

- **PV présentés pour information :**

CCDE n°2 et n°3 du 10 et 17/1/2015
Conseil Supérieur de la DNACG n°1 du 28/1 et 3/2/2015

4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

C. CHEBASSIER

4.1 Ressources Humaines

Concernant le renouvellement des délégués du personnel, A DAGORNE annonce que la FFVB négocie le 24/02 le protocole électoral avec les syndicats qui répondront ; le 1^{er} tour est prévu le 30/03.

4.2 Finances

C CHEBASSIER rappelle qu'une réunion budgétaire s'est tenue ce matin avec plusieurs administrateurs.

Concernant l'arrêté au 31/12/2014, le résultat provisoire est proche du montant estimé lors du projeté d'octobre dernier. Il s'agit du 1^{er} exercice comptable de Mme BERNIER, Responsable comptable et le cabinet d'expertise comptable intervient début mars.

Il commente chaque poste de produits : davantage de subventions qu'en 2013 en raison du nombre d'évènements organisés (TQCM, TQCE, 3 matchs de Ligue Mondiale...)

D'autres postes sont en croissance : FIVB pour la Ligue Mondiale, billetterie des matchs, inscriptions aux Volleyades.

En charges, il est rappelé l'impact du nouveau contrat ERREA avec l'achat des équipements et le remboursement des dépenses engagées pour l'AG de février 2014 a coûté 70 K€.

Le poste assurances est encore en cours de vérification.

Au sujet des Ligues, un moratoire est préparé avec la Ligue Rhône Alpes et il est rappelé le niveau des dettes de la Ligue d'Auvergne et de Mayotte ; le Président de la FFVB propose d'avertir l'Auvergne qu'il y aura application d'une mesure de mise sous tutelle de cette dernière en cas de non régularisation de sa situation avant septembre 2015

JP ALORO fait état de l'attente du règlement de la dette du club d'ALBI datant de plus d'un exercice lorsque ce club était en division professionnelle.

Concernant le budget 2015, l'objectif prioritaire est de ne pas reproduire le résultat comptable déficitaire 2014 sachant qu'il est conçu à ce jour sans augmentation générale de tarifs et de licences ; des efforts d'économies ont été exigés dans chaque secteur ; un travail important a été entrepris avec la DTN et des diminutions de plusieurs centaines de milliers d'euro ont été décidées qui vont impacter notamment les différentes équipes de France.

Les Organisations et Evènements sont également un secteur qui va générer de sensibles économies.

C ALBE, E TANGUY et A de FABRY regrettent que l'enveloppe en faveur du développement (AAP) soit limitée à 200 K€ au lieu de 340 ; le Président propose en réponse que le maintien du montant soit financé par un prélèvement sur les fonds propres.

E TANGUY souligne que la réduction des aides impacte le financement de postes de cadres techniques dans les régions. A de FABRY souhaite une augmentation des aides au développement, sur la ligne « Subventions Ligues, comités, clubs).

C CHEBASSIER rappelle que près de 700 K€ sont affectés aux actions de développement par divers postes (Coupes de France jeunes, aide à l'Outre-Mer, aides à projet, Volleyades...)

Le Président propose que les marges de manœuvres qui se dégageraient ultérieurement soient prioritairement affectées à ce poste. Il répète que la Fédération doit axer ses priorités sur la pratique féminine et le Beach.

Le Président met au vote le budget prévisionnel 2015.

Vote :

5 pour ; 5 contre ; 2 abstentions

Le budget est adopté par la voix prépondérante du Président.

5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU

Y. BOUGET

Le Président revient ensuite sur le projet du volley féminin : il rappelle que la FFVB et la DTN ont conduit une réunion de réflexions et d'échanges en juin 2014 ayant abouti à la synthèse dénommée « Ambition féminine partagée » ; mais l'aspect économique n'a pas été abordé.

Or le développement du volley féminin est une priorité fédérale, la candidature à l'Euro 2019 s'inscrit dans ce cadre.

Afin de financer cet accompagnement, il propose que lors de la prochaine Assemblée Générale, une augmentation de 5 € par licence soit adoptée jusqu'en 2019.

Les fonds collectés et dédiés feront l'objet d'une procédure précise d'utilisation, de contrôle avec la présentation d'un rapport chaque trimestre.

Le DTN se félicite de cette initiative qui constituerait un axe fort envers la filière féminine ; l'objectif d'une Equipe de France compétitive nécessite des moyens, notamment pour améliorer les conditions d'encadrement, accroître les échanges avec des tournées organisées à l'étranger, des stages et ainsi inscrire la France en Ligue Européenne. Valérie DELOUTRE souhaite que la filière de formation soit également concernée.

Le Président précise que la majoration de la licence débuterait dès la saison 2015/2016 jusqu'en 2019/2020.

E TANGUY demande la préparation en vue de l'Assemblée Générale d'un document pédagogique sur cette mesure ambitieuse.

6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL

N. HENAUULT

6.1 Communication / Promotion

N HENAUULT annonce que les demi-finales de la Coupe de France seront retransmises en direct sur Dailymotion Les tarifs de la Finale seront identiques à ceux pratiqués en 2014 malgré la nouveauté de l'application de la TVA au taux de 5.5 %

6.2 Evènementiel

En Ligue Mondiale, après ROUEN, 2 nouveaux sites sont confirmés : POITIERS et TOURS ; sont en attente TOURCOING, BREST et MONTPELLIER.

Le match du TQCE France / Slovénie se déroulera à NIORT

Le CA acte l'organisation des Volleyades à Mougins (06) et des Mini Volleyades à St Jean de Braye (45)

Le Tournoi WEZVA réunissant 8 nations intéresse la Ligue d'Alsace

6.3 Partenariat

A DAGORNE indique que le nouveau partenariat avec GENERALI doit permettre d'impliquer davantage toutes les structures du volley fédéral dans la mise en œuvre de la Charte du Sport Responsable, notamment afin d'augmenter très sensiblement le nombre de clubs labellisés.

Cette action « Sport Responsable » soutient la création de terrains multisports conçus par S CHABAL où l'activité volley est possible ; plusieurs sites vont être inaugurés dès la fin Mars.

La FFVB finalise un accord avec APPART CITY qui va proposer un tarif à tous les clubs et tous les licenciés.

Le Président de la FFVB déclare qu'il faut rechercher auprès des entreprises des budgets RSE.

7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE

JP. DUBIER

7.1 Paiement direct

Il annonce l'envoi le jour même du mail aux Ligues, CD et Clubs sur la procédure de traitement des questions liées au paiement direct et des sujets envoyés sur la FAQ (foire aux questions)

7.2 Développement

Un rendez-vous a été organisé avec C CHEBASSIER et l'informaticien de la FFVB concernant le sujet de la dématérialisation de la licence.

8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE

A. de FABRY / E. MORCANT RIQUIER / J.P. DUBIER

- LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Par le PV de la dernière Assemblée Générale de la Ligue, le Conseil d'administration constate que quatre Comités Départementaux n'ont plus aucune activité administrative et sportive.

Conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur de la FFVB, le CA décide de mettre sous tutelle fédérale les Comités Départementaux de Marne, Haute-Marne, Aube et des Ardennes et de déléguer cette tutelle au Comité Directeur de la Ligue de Champagne Ardenne.

- LIGUE D'AUVERGNE

A de FABRY demande l'envoi d'une délégation du Conseil d'Administration de la FFVB auprès de la Ligue d'Auvergne suite à de sérieux manquements règlementaires et financiers concernant cette instance régionale de la FFVB.

Le DTN indique que le Président de la Ligue n'était pas présent lors de sa visite à la réunion avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Le Président propose également que le Conseil d'Administration convoque le Comité Directeur de cette Ligue.

En application de l'article 5d du Règlement Intérieur de la FFVB, il est décidé à l'unanimité la désignation de MM. A de Fabry, Secrétaire Général, et C Chebassier, Trésorier Général, pour se rendre au Comité Directeur de la Ligue d'Auvergne convoqué par le présent Conseil d'Administration.

E MORCANT-RIQUIER énonce que la fiche de poste de ses missions et du plan d'actions a été envoyée courant janvier aux Commissions, membres du Conseil de Surveillance ; les actions entreprises sont notamment :

- Création d'une adresse mail dédiée vieassociative@ffvb.org pour faciliter le dialogue et l'ensemble des clubs vont en être informés.
- le questionnaire relatif à l'emploi et les actions menées en lien avec les 5 priorités ministérielles a permis un taux de réponses intéressant ; le Président insiste sur la nécessité de relancer l'envoi des réponses afin de connaître le poids économique du volley français.

- création d'un groupe de travail sur la rubrique « Aide aux dirigeants » du site Internet fédéral ;
- tenue d'une réunion de présentation et d'échanges ce matin avec le personnel de la FFVB.
- Programmation d'un séminaire des dirigeants en mai prochain

Sur proposition du Secrétaire Général, le Conseil d'Administration confirme à l'unanimité le mandat d'A PEYTAVIN en tant que chargé d'instruction auprès de la Commission anti dopage fédérale pour l'année 2015.

9 - QUESTIONS DIVERSES

A GEMISE FAREAU indique que le Conseil de Surveillance va mener une réflexion sur les Statuts de la FFVB
Le Conseil de Surveillance a remarqué le caractère inhabituel de l'indication nominative des votes lors de la consultation électronique organisée après la séance du CA du 9 Décembre.

A GEMISE FAREAU demande l'établissement de 2 PV relatifs à la séance du 9 décembre et celle portant sur le vote électronique organisé lors de la même semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.

Y. BOUGET
Président

A. DE FABRY
Secrétaire Général